

ARRETÉ N° .48.-2026

**DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE A  
MADAME DENISE SEGARRA,  
ADJOINTE  
A L'ENFANCE, AUX RELATIONS INSTITUTIONNELLES AVEC  
L'ÉDUCATION NATIONALE ET AUX AFFAIRES GENERALES**

Nicolas BOULAND,

Maire de la Commune de CARNOUX en PROVENCE

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18 et L. 2122-19, qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints, VU le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026 constatant l'élection de Madame Denise SEGARRA, Adjointe au Maire,

**CONSIDERANT** qu'une bonne administration communale rend nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

**ARRETE**

**ARTICLE 1er**

A compter du 21 mars 2026, Madame Denise SEGARRA, Adjointe au Maire, est déléguée pour remplir en mes lieu et place et concurremment avec moi, **les fonctions relatives à l'enfance, aux relations institutionnelles avec l'Éducation nationale et aux affaires générales.**

**ARTICLE 2**

Madame Denise SEGARRA est autorisée à signer tous documents et courriers sous ma responsabilité et ma surveillance en rapport avec les délégations mentionnées à l'article 1er. Elle pourra à ce titre engager financièrement la commune dans la limite de 1.000,00 euros TTC par bon de commande.

**ARTICLE 3**

Madame la Directrice Générale des Services municipaux, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et notifié à l'intéressé dont ampliation est transmise à Monsieur le Préfet des Bouches du Rhône et à Madame la Responsable du Service de Gestion Comptable d'Aubagne, comptable de la Commune.

Fait à Carnoux en Provence, le 23/03/2026

Le Maire,

Nicolas BOULAND



Spécimen de la signature  
de Madame Denise SEGARRA